



## Convocation stage citoyenneté

Par **Lau33100**, le **24/01/2018** à **23:05**

Bonjour, j'ai eu une composition pénale pour effectuer un stage de citoyenneté, a l'époque au chômage cela ne me pose pas de soucis, je paye le stage et puis plus rien. J'ai retrouvé un travail depuis novembre 17 et je reçois ma convocation pour 3 jours en février. Cependant je ne peux pas poser trois jours dans 3 semaine différente dans le même mois, mon employeur refuse. Que puis je faire ? Merci

Par **citoyenalpha**, le **25/01/2018** à **01:54**

Bonjour,

demander à votre employeur un courrier de refus d'absence pour les périodes de stage. Prenez contact avec la structure organisant le stage de citoyenneté pour les informer du refus de votre employeur.

Faites parvenir en LRAR au procureur de la république un courrier expliquant votre situation. Pensez à joindre la copie du courrier de votre employeur.

Le plus important est le courrier de votre employeur refusant votre absence pour exécuter le stage de citoyenneté.

Restant à votre disposition

Par **eozen**, le **25/01/2018** à **11:05**

Bonjour citoyenalpha,,

je croyais que les employeurs ne pouvaient pas s'opposer même à la moindre audition judiciaire!!!

Par **citoyenalpha**, le **25/01/2018** à **13:56**

Bonjour

les absences autorisées sont listées dans le code du travail. Le stage de citoyenneté n'appartient pas à cette liste.

L'employeur peut donc parfaitement refuser la demande d'absence.

Restant à votre disposition

Par **eozen**, le **25/01/2018** à **14:57**

Merci,

et une convocation à une audition libre judiciaire?

Par **citoyenalpha**, le **26/01/2018** à **10:11**

ce n'est pas l'objet du post.

si vous avez du temps à perdre, je n'en ai pas.